



MAIRIE
1 place de la Mairie
86160 CHAMPAGNE SAINT HILAIRE
☎ 05.49.37.30.91
Courriel : contact@champagne-saint-hilaire.fr
Site internet : www.champagne-saint-hilaire.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-trois, le 19 octobre, à vingt heures, le Conseil municipal de la commune de Champagné-Saint-Hilaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle du conseil, sous la présidence de M. Gilles BOSSEBOEUF.

Date de convocation : le 6 octobre 2023

<u>Nombre de Conseillers :</u>	
En exercice :	11
Présents :	9
Suffrages exprimés :	10
<u>Vote :</u>	
Pour :	10
Contre :	0
Abstention :	0

Présents : M. Gilles BOSSEBOEUF, Maire, M. Jacky DIDIER, M. Olivier PIN, adjoints, MM. Vincent COISCAUD, Hugo ROUSSEL, Mmes Sylvie BAZILLE, Gladys SIRE, MM. Thomas LHOMMEAU, Vincent BONNIN.

Absents excusés : Mme Nathalie FRANCOIS DIT SORTON, M. Éric INGWILLER

Absents non excusés :

Pouvoirs : Mme Nathalie FRANCOIS DIT SORTON donne pouvoir à M. Jacky DIDIER

Secrétaire de séance : M. Jacky DIDIER

Tarifs du gîte municipal 2025

Après discussion avec les membres du conseil municipal et compte tenu des taux d'inflation actuels et prévisibles sur l'année 2024 et 2025, Monsieur le Maire propose une augmentation de 8% pour les tarifs été et 10% pour les tarifs hiver par rapport aux tarifs 2024 pour la plupart des tarifs du gîte communal.

Les tarifs sont examinés et, après délibération, sont votés par les membres du conseil municipal, à l'unanimité, comme suit :

Famille	Libellé	Remarques	Public concerné	Tarif 2025
Gîte d'étape	Nuitée	de 16h à 10h en été	pour une personne si en groupe et partage la chambre, ou individuel si pas en groupe	19,00 €
Gîte d'étape	Nuitée	de 16h à 10h en hiver	pour une personne si en groupe et partage la chambre, ou individuel si pas en groupe	21,00 €

AR Prefecture

086-218600526-20231019-20231102_CT_01-DE
Reçu le 02/11/2023

DÉLIBÉRATIONS

N°108/2023

Gîte d'étape	Ensemble du gîte weekend	vendredi 16h au lundi 10h en été (36 nuitées)		684,00 €
Gîte d'étape	Ensemble du gîte weekend	vendredi 16h au lundi 10h en hiver (36 nuitées)		756,00 €
Gîte d'étape	Ensemble du gîte grand weekend (4nuits)	Été (42 nuitées)		798,00 €
Gîte d'étape	Ensemble du gîte grand weekend (4nuits)	Hiver (42 nuitées)		882,00 €
Gîte d'étape	Ensemble du gîte très grand weekend (5 nuits)	Été (50 nuitées)		950,00 €
Gîte d'étape	Ensemble du gîte très grand weekend (5 nuits)	Hiver (50 nuitées)		1 050,00 €
Gîte d'étape	Tarif chambre rez-de-chaussée (2 couchages)	Été <i>prix nuitée *2</i>		38,00 €
Gîte d'étape	Tarif chambre rez-de-chaussée (2 couchages)	Hiver <i>prix nuitée *2</i>		42,00 €
Gîte d'étape	Tarif chambre 1er et 2ème étages (4 couchages)	Été <i>prix nuitée *4</i>		76,00 €
Gîte d'étape	Tarif chambre 1er et 2ème étages (4 couchages)	Hiver <i>prix nuitée *4</i>		84,00 €
Gîte d'étape	Tarif mezzanine (3 couchages)	Été <i>prix nuitée *2,5</i>		47,50 €
Gîte d'étape	Tarif mezzanine (3 couchages)	Hiver <i>prix nuitée *2,5</i>		52,50 €
Gîte d'étape	Paire de draps			11,00 €

AR Prefecture

086-218600526-20231019-20231102_CT_01-DE
Reçu le 02/11/2023

2/3

Page du registre n°

DÉLIBÉRATIONS

N°108/2023

Gîte d'étape	Ménage chambre à 2 lits et mezzanine (2 nuitées hiver)	<i>ménage à la demande des occupants, ou s'il n'est pas fait correctement</i>		42,00 €
Gîte d'étape	Ménage chambre à 4 lits (3 nuitées hiver)			63,00 €
Gîte d'étape	Ménage séjour et cuisine (4 nuitées hiver)			84,00 €
Gîte d'étape	Ménage gîte complet (14 nuitées été)			266,00 €
Gîte d'étape	Animal de compagnie		Par animal pour le séjour entier	40,00 €

Horaires :

- *Été : du 1^{er} avril au 30 septembre de l'année en cours,*
- *Hiver : du 1^{er} octobre au 31 mars de l'année en cours.*

Calendrier 2025 :

- *Grands weekends (4 nuitées)*
 - *du vendredi 18 avril 2025 à 16h au mardi 22 avril 2025 à 10h*
 - *du vendredi 6 mai 2025 à 16h au mardi 10 mai 2025 à 10h*
 - *du vendredi 11 juillet 2025 à 16h au mardi 15 juillet 2025 à 10h*
 - *du jeudi 14 août 2025 à 16h au lundi 18 août 2025 à 10h*
- *Très grands weekends (5 nuitées) :*
 - *du mercredi 30 avril 2025 à 16h au lundi 5 mai 2025 à 10h*
 - *du mercredi 7 mai 2025 à 16h au lundi 12 mai 2025 à 10h*
 - *du mercredi 28 mai 2025 à 16h au lundi 2 juin 2025 à 10h*
 - *du vendredi 7 novembre 2025 à 16h au mercredi 12 novembre 2025 à 10h*
 - *du mercredi 24 décembre 2025 à 16h au lundi 29 décembre 2025 à 10h*

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus,
 Au registre sont les signatures.
 Pour copie conforme,
 En mairie, le 19 octobre 2023

Le secrétaire de séance,
 Jacky DIDIER



Le Maire,
 Gilles BOSSEBOEUF



Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Poitiers dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

AR Prefecture

086-218600526-20231019-20231102_CT_01-DE
 Reçu le 02/11/2023